Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260622-1906202604-DE

9-06-2026-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN
LE 19 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
13	15	15

Date de la Convocation
08 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et dix-neuf-juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Caroline JORAND, Jean-Noël LE HÉNAFF, Karine THOMAS, Thierry HELLEGOUARC'H, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Gildas LE MORVAN, Marie Angélique LE JEUNE, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU

Excusé : Fabrice BOURLIER (procuration à Caroline JORAND), Virginie LE ROLLAND (procuration à Karine THOMAS)

Secrétaire de séance : Marie Angélique LE JEUNE

OBJET : PLAN COMMUNAL DE SAUVERGARDE

Madame la maire précise qu'un **Plan communal de sauvegarde (PCS)** est un document officiel élaboré par une commune pour **préparer et organiser la gestion des situations de crise** (catastrophes naturelles, accidents industriels, inondations, tempêtes, etc.).

Concrètement, il sert à :

- **Protéger la population** en cas d'événement grave
- **Organiser les secours au niveau local** (avant l'arrivée des services de l'État si besoin)
- **Définir qui fait quoi** (maire, élus, agents municipaux…)
- **Prévoir les moyens d'alerte et d'information** des habitants
- **Planifier l'accueil et l'hébergement des personnes sinistrées**

Il contient généralement :

- Une **analyse des risques** sur la commune
- Les **procédures d'alerte** (sirènes, SMS, etc.)
- Un **annuaire des acteurs** (pompiers, police, associations…)
- Les **actions à mener selon les situations** (évacuation, confinement…)

Le maire est responsable de ce plan, car il est le directeur des opérations de secours au niveau communal.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260622-1906202604-DE

En résumé :

Le PCS, c'est un **plan d'organisation locale pour faire face aux crises et protéger les habitants efficacement.**

Suite aux élections municipales de mars 2026, il convient de revoir le PCS.

Organigramme du PCS

MAIRE = DOS (Directeur des Opérations de Secours)

Madame Carole BONNIEC

Téléphone : 06.68.00.55.95

RAC (Responsable des Actions Communales) – assure la liaison avec les autorités opérationnelles et assure les actions décidées par le DOS

Madame Caroline JORAND

Téléphone : 06.07.39.54.63

Cellule SECRÉTARIAT -COMMUNICATION	**Cellule TERRAIN**	**Cellule LOGISTIQUE**
Responsable **Karine THOMAS**	Responsable **Thierry HELLEGOUARC'H**	Responsable **Alain DENES**
Marie Angélique LE JEUNE Christelle EON Hélène NG KON TIA Virginie LE ROLLAND	Alan RAISON Gildas LE MORVAN Bernard LE COADOU	Fabrice BOURLIER Morgane GUEGOU Jean-Noël LE HENAFF

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire
Marie Angélique LE JEUNE

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 22 juin 2026.
Affiché le 22 juin 2026

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMEUR 22300